

MEMENTO EPS ADAPTÉE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP EN EPS

COMMUNIQUER

- Avec l'élève et la famille
 - Prendre connaissance et s'appuyer sur le certificat médical ou document permettant de baser son enseignement
 - Instaurer un dialogue et un climat de confiance (rassurer sur les modalités de l'enseignement de l'EPS)
 - Réaffirmer l'obligation d'assiduité en cours
 - Contractualiser le parcours de formation de l'élève en spécifiant les adaptations et aménagements mis en place
- Avec le médecin ou l'infirmière : consulter le **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**
- Avec le chef d'établissement et la vie scolaire



S'INFORMER

- auprès du Professeur Principal : prendre connaissance d'un éventuel **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)** ou d'un **Plan Accompagnement Personnalisé (PAP)**
- auprès de l'Enseignant Référent de Scolarisation : le **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**



ANTICIPER

- Le choix des compétences que l'élève est en mesure de travailler (motrices, méthodologiques, cognitives ou sociales)
- Le choix des supports si les difficultés de l'élève sont connues en début d'année
- Le parcours de l'élève (activités différentes, changement de groupe ou d'enseignant...)



ADAPTER SON ENSEIGNEMENT

- A partir des compétences issues des programmes
- En rendant l'activité accessible à tous sans en dénaturer le sens
- Par des contenus et progressions personnalisés
- Par des aménagements du matériel, du milieu, des règles, de l'espace, du temps...
- En variant les formes de regroupement : ateliers, groupes de besoins, tutorat...
- En s'aidant de ressources pédagogiques :
 - La rubrique EPS adaptée du site de l'académie de Versailles
 - Les professeurs de la commission EPS adaptée (liste sur le site)
 - Formation : stage EPS adaptée sur le PAF



ADAPTER LES EVALUATIONS

- Diagnostique : évaluer les ressources mobilisables
- Formative : réajuster le contrat mis en place et les objectifs
- Sommative : mettre en place des critères et barèmes différenciés
- Certificative : envoyer le protocole d'évaluation adaptée (fiches, barèmes) à l'inspection pédagogique régionale

<http://eps.ac-versailles.fr>



L'enseignement adapté doit permettre à l'élève d'apprendre sans être avantagé, en **COMPENSANT** les difficultés dûment constatées sur un plan médical. La finalité est d'amener l'élève à gérer les difficultés rencontrées pour améliorer son autonomie dans sa vie physique future.

